

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

**AVIS PUBLIC**

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Lucie Tousignant, greffière, que le Règlement n° PC-2782 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 207 000 \$ et l'affectation de la somme de 43 000 \$ sur un règlement d'emprunt afin de financer une dépense de 250 000 \$ pour divers travaux de drainage, de reprofilage de fossés, de remplacement de ponceaux, de reconstruction de cunettes dans les regards, de remplacement de clôtures ainsi que divers travaux électriques dont le remplacement du système d'éclairage des terrains de tennis et de basketball dans le parc Valois, a reçu les approbations suivantes requises par la loi:

- par le conseil municipal, le 7 février 2011;
- par les personnes habiles à voter, le 23 février 2011; et
- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 21 avril 2011.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est maintenant déposé à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toute personne intéressée d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 27<sup>e</sup> jour d'avril 2011.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

**PUBLIC NOTICE**

Notice is hereby given by the undersigned Lucie Tousignant, City Clerk that By-law No. PC-2782 decreeing a long term loan and an expense of \$207,000 and to earmark an amount of \$43,000 from a loan by-law in order to finance an expense of \$250,000 for various works with respect to drainage, reshaping of ditches, replacement of culverts, reconstruction of manhole gutters, the replacement of fences and various electrical works namely the replacement of the lighting system at the tennis and basketball courts in Valois Park, has received the following approvals required by Law:

- by the municipal council on February 7, 2011;
- by the qualified voters on February 23, 2011; and
- by the «ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire» on April 21, 2011.

This by-law shall come into force according to the law and is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Dated at Pointe-Claire, April 27, 2011

Lucie Tousignant  
Greffière / City Clerk